



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 3 janvier 2020

pref-communication@drome.gouv.fr

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

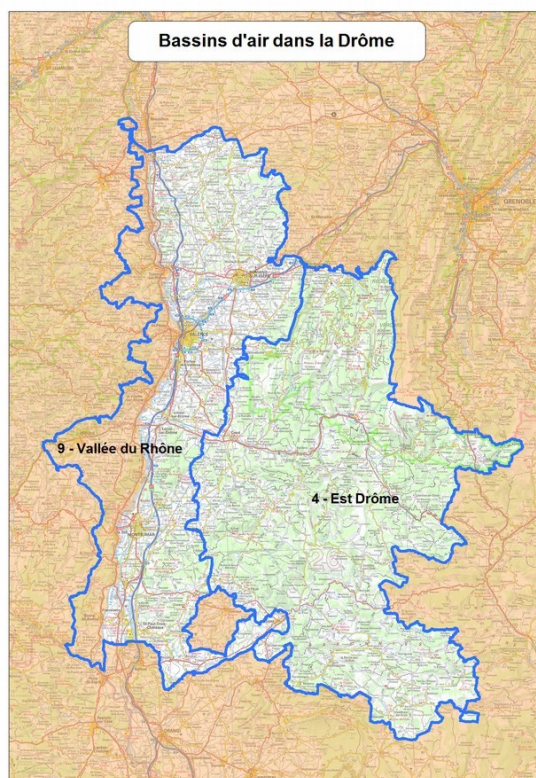
### QUALITÉ DE L'AIR

#### Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme

L'épisode de pollution atmosphérique de type « combustion » (particules fines PM10), niveau **d'alerte N1 (vigilance orange)**, qui était en cours sur le bassin d'air de la Vallée du Rhône depuis le mardi 31 décembre 2019 a pris fin.

**En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution qui étaient en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées à compter de ce jour minuit.**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet de la préfecture : <http://www.drome.gouv.fr>



Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

**Pour suivre l'actualité des services de l'État dans la Drôme :**

Facebook : [www.facebook.com/prefet26](http://www.facebook.com/prefet26)

Twitter : [@Prefet26](https://twitter.com/Prefet26)

Site internet : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)